

République Française
Département de Seine et Marne

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE
Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire du 24 mai 2018

L'an deux mil dix-huit le 24 mai, à 19h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle polyvalente de la commune de La Ferté-sous-Jouarre sur la convocation qui leur a été adressée le 17 mai 2018 par le président Ugo PEZZETTA en vertu de l'article L5211-41-3 V et conformément aux articles L.5211-1 à L.5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) renvoyant notamment aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du (CGCT) applicables en la matière.

Présents : 56 Pouvoirs : 14 Absents/Excusés : 4 Votants : 70

Présents : MM. Et Mmes : ANSALONI Martine, ARNOULT François, ASCHFORD Patrick (+pouvoir de Jean-Pierre AUBRY), BARRÉ Laurent (arrivé au point 8) (+pouvoir de Jacqueline LEMEY), BEAUDET Jean-Pierre, BÉGNÉ Pierre-Emmanuel, BOISNIER Gérard, BOULVRAIS DANIEL (+pouvoir de Jérôme DUBOIS), BOURCHOT Alain, CARLIER Dominique, CAUX Nicolas, CHARBONNEL Jean-Luc (+pouvoir de Jean-Luc MUSART), CHEVRINAIS Sophie, CLÉMENT Jean-Pierre, COUASNON Fabrice, DAUNA Jean-Vincent, DELAVAUX Bernard, DELESTRET Henri, DHORBAIT Guy (+pouvoir de Céline BERTHELIN), DOMARD Muriel, (+pouvoir de Carole HEMET), DUCEILLIER Joël, DURAND Daniel, , FLEISCHMAN Thierry, FORTIER Patrick, FOURMY Philippe, FOURNIER Pascal (+pouvoir de Véronique MAASSEN), GAUTHERON Philippe, GEIST Gérard remplacé par PASCARD Evelyne, GOBARD Éric remplacé par Patrick FRERE, GUILBAUD Corinne, GUILLETTE Christine, HORDÉ Pierre, HOUDAYER Sébastien, JACOTIN Bernard, LANGLOIS Maria (+pouvoir de HEMET Carole), LÉGER Jean-François remplacé par Dominique SCHIVO, LEMOINE Bernard, MASSON Jean-François remplacé par KEIGNART Pascale, MIFFRE-PERRETTI Laurence, MONTOISY Alexis (+pouvoir de Sylviane PERRIN), MOTOT Ginette (+ pouvoir de Franck RIESTER), NALIS Daniel (+pouvoir de Jacqueline SCHAUFLE), PERRIN Jean-François, PEZZETTA Sonia, PEZZETTA Ugo, PICARD Laurence (+pouvoir de Sophie DELOISY), POVIE Marie-Claude, RICHARD Bernard, ROMANOW Patrick, ROUSSEAU Cédric (+ pouvoir d'Isabel LOURENCO-FRADE), SUSINI Jean-Paul, THOURET Marie-José (+pouvoir de Stéphane HALLOO), VALLÉE Fabien, VILLOINGT Patrick, VIVET Emmanuel et VUILLAUME Didier.

Absents excusés : CHAUVIN Joël - HEUSELE Antoine-LEROUGE Françoise

Absents non excusés: Alexandre DENAMIEL.

Secrétaire de Séance : Philippe FOURMY

Délibération 2018-126 PLAN LOCAL D'URBANISME de SAINT AUGUSTIN : Approbation de la Modification Simplifiée n°1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi du 24 Mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite ALUR ;

VU l'ordonnance du 23 septembre 2015 et le décret du 28 Décembre 2015 concernant la recodification du code de l'urbanisme,

VU le code de l'urbanisme en vigueur, et notamment ses articles L153-45 à L153-48, offrant la possibilité de conduire une procédure de modification simplifiée ;

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération COULOMMIERS PAYS DE BRIE ;

VU l'arrêté préfectoral 2017/DRCL/BCCCL n°91 du 14 novembre 2017 portant création d'une communauté d'agglomération issue de la fusion des communautés de communes du Pays de Coulommiers et du Pays Fertois et constatant la composition de son conseil communautaire à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

VU la délibération du Conseil Municipal de Sainte Augustin du 23 Novembre 2017 prescrivant la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'urbanisme et fixant les modalités de la mise à disposition ;

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune de SAINT AUGUSTIN en date du 20 décembre 2017 donnant l'accord pour que la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie poursuive les procédures engagées de Plan Local d'Urbanisme conformément à l'article L153-9 du Code de l'urbanisme,

VU les avis des services reçus dans le cadre de la consultation

CONSIDERANT que la période de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée s'est déroulée du 8 janvier 2018 au 16 Février 2018 ;

CONSIDERANT le registre d'observation, mis à disposition du public avec le dossier de modification simplifiée, qui contient des observations portant sur des demandes de précisions concernant les dimensions des emplacements réservés,

CONSIDERANT les observations émises dans le registre ne remettent pas en question le principe de la modification simplifiée;

CONSIDERANT la délibération du Conseil Municipal de Saint Augustin en date du 05 Avril 2018 donnant un avis favorable sur le dossier de modification simplifiée tel que présenté,

CONSIDERANT le projet de modification simplifiée du PLU de Saint Augustin ;

Après discussion et vote par 70 POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION, le Conseil Communautaire décide de :

- **Tirer le bilan** de la consultation des services et de la mise à disposition du public ;
- **Approuver** la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint Augustin conformément au dossier annexé à la présente.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie et en mairie de Saint Augustin durant un mois et d'une mention dans un journal.

Le dossier approuvé sera tenu à la disposition du public au siège de la Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie et en mairie de Saint Augustin aux jours et heures habituels d'ouverture et à la préfecture.

La présente délibération accompagnée du dossier réglementaire sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de Meaux. Elle sera exécutoire après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité précitée et dans un délai d'un mois suivant sa transmission au Sous-Préfet si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au dossier de modification du PLU ou, dans le cas contraire, à date de la prise en compte de ces modifications.

Date de publication : 29 mai 2018

Le Président

Ugo PEZZETTA

